



LOISIRS DE FRANCE

LE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES

LOISIRS DE FRANCE : POURQUOI UN CLASSEMENT QUALITATIF DES VILLAGES DE VACANCES ?

La multiplication des appellations, des classifications en matière de qualité et de confort allant à l'encontre de la lisibilité de la proposition de vacances, l'Unat (Union nationale des associations de tourisme et de plein air) a été chargée par ses adhérents de mettre en place, avec le soutien du Ministère du Tourisme, des normes communes de classement pour les **villages de vacances**. Le travail, commencé en 1993, a permis d'aboutir au classement en 1997.

Ainsi la mise en place de la démarche de qualité Loisirs de France répond à 3 priorités :

1. Permettre une reconnaissance du savoir-faire des associations en matière d'accueil touristique,
2. Faciliter la lisibilité des offres de vacances : les villages de vacances vont bien au-delà du simple hébergement,
3. Valoriser cette offre par d'autres facteurs que le rapport qualité/prix.

UN ENGAGEMENT : LA CHARTE LOISIRS DE FRANCE

Elle constitue un engagement sur la qualité de la part des villages de vacances qui y adhèrent. La Charte permet de classer les établissements en fonction de critères objectifs tels que : les loisirs et les services, le site et l'environnement, l'équipement et le logement.

A chaque type de critères correspondent des lutins de couleurs différentes : suivant le niveau de qualité, Loisirs de France attribue un nombre donné de lutins allant de un à trois par catégorie.



LE CLASSEMENT EN DÉTAIL

Trois caractéristiques majeures qualifient un village de vacances :

Loisirs de France Le classement national des villages de vacances

3 critères pour choisir votre prochain lieu de séjour

Loisirs et services	Site et environnement	Logement
<p>Critères : Qualité des loisirs, services, animations pour adultes et enfants.</p> <p></p>	<p>Critères : Atouts naturels, culturels et sportifs, facilités d'accès, proximité des commerces.</p> <p></p>	<p>Critères : Surface, aménagement intérieur, mobilier, décoration, confort.</p> <p></p>
<p> simples</p> <p> variés</p> <p> nombreux et variés</p>	<p> simples</p> <p> variés</p> <p> nombreux et variés</p>	<p> Confort simple, sanitaires complets</p> <p> Confortable, sanitaires complets</p> <p> Très bon confort</p>

Pour faire le plein de destinations, élargissez votre recherche sur : www.loisirsdefrance.com

Le classement Loisirs de France évalue ces trois points.



► Loisirs et services

Cette rubrique phare prend en compte la qualité des loisirs et services du village de vacances sur les facteurs suivants :

- l'accueil (moyens matériels et humains, durée d'ouverture de la réception),
- les équipements intérieurs (salles de restaurant (en pension), salles d'animation, de jeux, de télévisions, salons, bibliothèques, bars),
- les équipements extérieurs (aires de jeux pour les enfants, terrains de sport, piscines, courts de tennis, aménagements paysagers),
- l'animation pour les enfants et les adolescents (nombre de clubs, amplitude d'ouverture, équipements spécifiques et qualification de l'encadrement),
- l'animation adulte sportive, culturelle et artistique (nombre de proposition quotidienne, fréquence hebdomadaire).

► Site et environnement

Cette rubrique est destinée à valoriser les qualités touristiques de l'environnement du village. Elle prend en compte :

- les atouts naturels, culturels et sportifs,
- les facilités d'accès (autoroute, route, train, autocar, navette...),
- la proximité des commerces et des services.

► Logement

Cette rubrique qualifie la qualité matérielle du logement proposé. Elle prend en compte : la surface, le mobilier, la décoration, le confort, le volume de rangement, la fonctionnalité des éclairages, les espaces "privés" extérieurs (balcon, loggia, jardin).

LES CONTRÔLES

Tous les ans, la commission Loisirs de France réalise des visites de contrôles. La commission est composée de trois permanents de l'Unat, ainsi que d'un représentant de chacun des organismes membre de Loisirs de France. Elle est donc composée de 28 membres.

Lors des visites de contrôles, deux membres de la commission visitent au moins quatre villages de vacances en deux jours, la règle étant que les membres ne visitent pas leurs propres organismes. 80 villages sont visités chaque année. Pendant ce contrôle, le village est entièrement visité et une grille de classement, composée de plus de 180 critères, est remplie avec le directeur du village de vacances.

A leur retour de visite, les membres de la commission renvoient les grilles complétées à Loisirs de France, qui exploite les grilles. L'attribution du nouveau classement du village est alors déterminée. Soit ce classement confirme le classement existant, soit il le modifie.

LES OUTILS DE COMMUNICATION DE LOISIRS DE FRANCE

► Le site Internet www.loisirsdefrance.com

► Le guide-atlas des villages de vacances Loisirs de France : conçu comme un outil maniable, pratique, permettant d'avoir une vue d'ensemble de l'offre par région avec cartes routières et sites d'implantation des villages de vacances. Une information synthétique : équipements, animation adulte et enfants, indication tarifaire permettent de déterminer le type de village le mieux adapté au profil de la famille. Il est diffusé gratuitement sur demande.



Loisirs de France

8, rue César Franck

75015 Paris

Tél. 01 42 73 13 74 – Fax. 01 45 66 69 90

infos@loisirsdefrance.com - www.loisirsdefrance.com